

AXE 1 - Positionnement complémentaire et mise en synergie des offres existantes sur le territoire

1. Etablir un schéma directeur des 3 MIN déclinant une feuille de route précise, comprenant les volets digitalisation, mutualisation et déterminant une gouvernance assurant la pérennité de cette feuille de route

Politiques publiques associées

- Développement économique dont logistique et agricole
- Agriculture et foncier
- Infrastructures et déplacement/ mobilités

Ambitions

- Garantir la pérennité et l'efficacité des places de marchés des productions agricoles des bassins d'impact et des infrastructures logistiques associés
- Assurer la complémentarité de leur développement et leur synergie

Descriptif de l'action et étapes de mise en œuvre

Dans le prolongement de la stratégie collective engagée par le PAT (projet alimentaire territorial) et l'étude de mise en cohérence des MIN de la Région PACA, l'enjeu pour le territoire « Cœur de Provence » est de définir une feuille de route opérationnelle autour des 3 MIN, qui intègrent les autres acteurs territoriaux (*MIL St Etienne, TCC Courtine, plateforme de Miramas, les Arnavaux, Agroparc, le projet du port d'Arles...*).

En cohérence avec l'analyse de la réalité des flux enregistrés et projetés autour des 3 MIN (action 2 relative à l'axe 2), il s'agit de définir un schéma directeur qui assure un schéma collaboratif durable entre les 3 infrastructures :

- **Définition d'un positionnement complémentaire** pour chaque MIN dont l'offre doit être segmentée, lisible et accessible : quelle offre pour quels usagers > mix marketing à décliner autour des 4 P - Product/ Price/ Place/ Promotion-
- **Déclinaison d'une feuille de route opérationnelle** pour chaque MIN avec détermination des fonctions/ actions de mutualisation entre les 3 MIN
- **Détermination d'un plan digitalisation** adapté aux besoins et enjeux des marchés de demain
- **Définition des termes d'une gouvernance** assurant la pérennité de la feuille de route de chaque MIN et détermination des conditions de sa mise en œuvre
- Détermination des indicateurs d'évaluation et de suivi de ce schéma

Etapes de mise en œuvre

- Mobilisation des 3 MIN et EPCI associés, et les services potentiellement concernés de l'Etat (*SGAR, DRAAF, DIRECCTE*) pour définir un cahier des charges de ce schéma, un mode de réalisation (interne/ externe ou mixte) et les modalités de financement
- Réalisation du schéma directeur dont détermination du cadre de gouvernance et modalités de financement des actions du schéma directeur > fin 2018
- Mise en œuvre de la feuille de route : 2019 > 2025

Maitre d'ouvrage	Partenaires du projet
Association des 3 MIN	EPCI concernés Etat (suite atelier territoires), DDT (service agricole DDT84)

Échéance de démarrage



Moyens à mobiliser
Région Feder Etat

2. Etablir la réalité des flux pour définir une réponse adaptée en termes d'accessibilité et de programmation pluriannuelle d'infrastructures

Politique publique associée

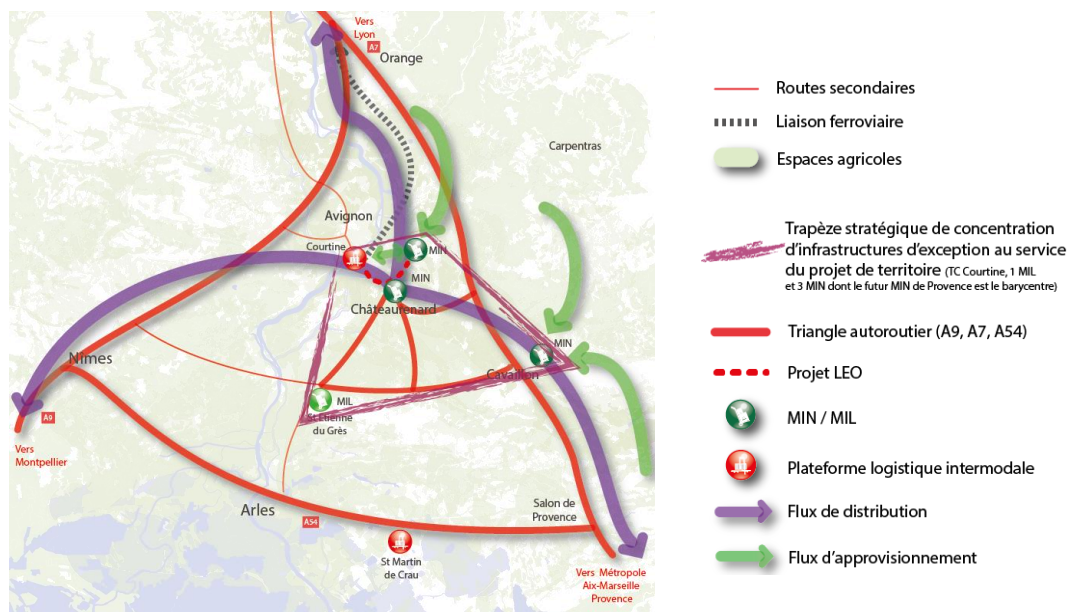
- Infrastructures et déplacement/ mobilités

Ambition

Identifier la réalité et les enjeux de flux autour des MIN et des infrastructures de connexions, pour comprendre comment adapter et programmer les infrastructures de transports et mobilités de l'espace « Cœur de Provence »

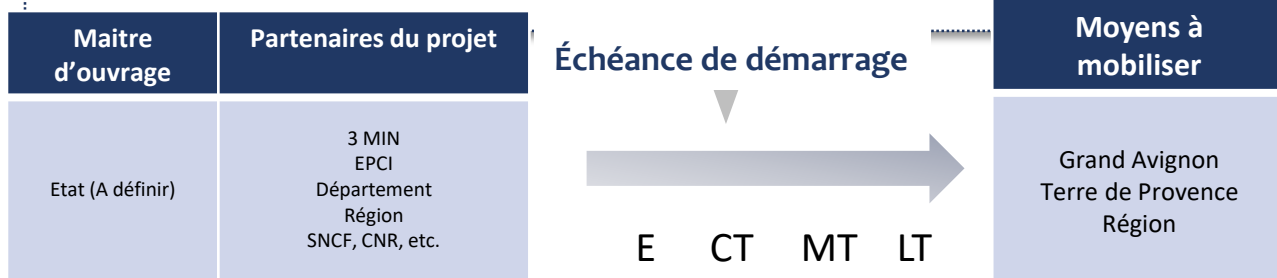
Descriptif de l'action et étapes de mise en œuvre

Etablir la réalité des flux passant par les MIN et les environs, notamment l'espace délimité par le trapèze stratégique de concentration d'infrastructures d'exception au service d'un Projet de Territoire- Transport Combiné Rail/ Route Courtine, 1 MIL et 3 MIN dont le futur MIN Provence au barycentre-

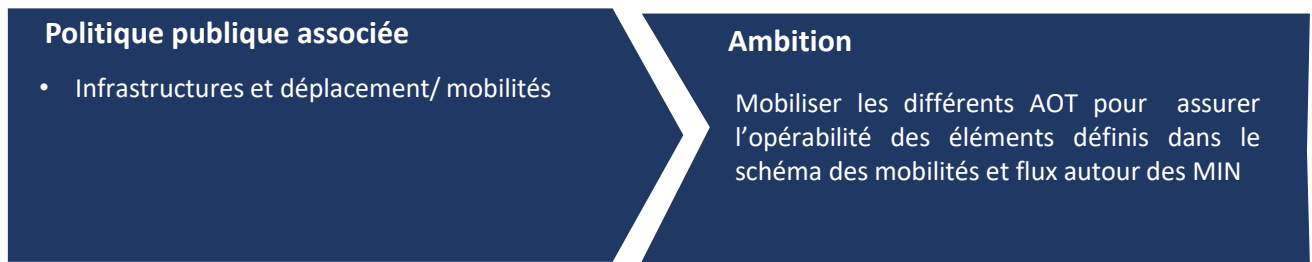


Etapes de mise en œuvre:

- Mobilisation des 3 MIN sous pilotage de l'Etat/agences d'urbanisme, pour définir les termes d'une enquête/ étude de flux, avec précision des quantités par typologies de flux et qualification origine/destination, et à partir du positionnement de chacun des MIN (issu du schéma directeur- action 1 axe 1) projeter leurs hypothèses d'évolution > 2018
- Formalisation d'un schéma des mobilités et flux (existant et prospectif) associant les acteurs publics et privés (transporteurs, AOT...) et décliner son impact sur les grandes infrastructures existantes ou en projet (LEO, Chantier combiné Avignon, Port d'Arles, connexions routières...)
- Assurer que ce schéma constitue **un intrant au moins aux échanges**, pour la construction futur programme pluriannuel d'investissement des infrastructures de transport et déplacement de l'Espace « Cœur de Provence »



3. Définir et mettre en œuvre les conditions de mutualisation des interventions auprès des AOT



Descriptif de l'action et étapes de mise en œuvre

A DISCUTER

Une fois le schéma directeur et le schéma des mobilités définis, il convient de pouvoir mobiliser les différentes autorités organisatrices de transport pour assurer la mobilisation des moyens garants de sa mise en œuvre.

La CNR, les ASF, SNCF réseau, le département doivent être mobilisés pour participer à la déclinaison du plan pluriannuel d'investissements impactant le développement des MIN et de leur mise en accessibilité.

La difficulté de mobilisation de ces AOT implique une mutualisation des démarches et que le territoire « Cœur de Provence » porte une vision commune de son devenir. Le projet de territoire élaboré dans le cadre de cette démarche devrait d'ailleurs être porté à connaissance des décisionnaires concernés dans chacune de ces structures, pour en garantir sa compréhension et la mesure de son impact dans les suites données au travers de sa feuille de route.

La présente action est une façon d'en réaffirmer l'importance et d'en faire un sujet en soit pour lequel l'Etat a toute sa partition à jouer aux côtés des territoires représentés par les EPCI, la Région et le Département, au travers de ses politiques publiques mobilités/ déplacements et aménagement du territoire.

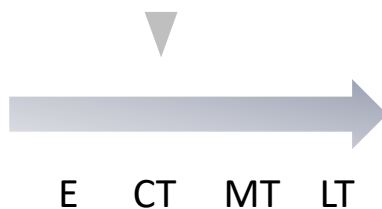
A noter qu'un projet d'étude sous MO PETR est en cours sur la question du transport et de la mobilité.

Etapes de mise en œuvre :

- Porté à connaissance du présent projet de territoire et mobilisation des AOT au travers d'un comité central à constituer composé des 3 EPCI, de la Région et du Département sous le pilotage de l'Etat
- Définition des termes de partenariat et collaboration possible
- Déclinaison d'un plan de travail pour projeter les modalités d'élaboration de la programmation pluriannuelle d'investissement concernant les transports/ déplacements – flux et détermination des contours des conventions de collaboration entre Territoire et AOT

Maitre d'ouvrage	Partenaires du projet
Etat	3 EPCI Région Département CNR, ASF, SCNF Réseau, DDT84 (Service prospective urbanisme et risques / unité prospective et projets de territoire)

Échéance de démarrage



Moyens à mobiliser
Région

4. Assurer la couverture digitale des espaces



Descriptif de l'action et étapes de mise en œuvre

Les espaces concernés par le développement des MIN, mais aussi l'ensemble du territoire, ont une très mauvaise couverture réseau et sont encore loin d'être fibrés. Pourtant, le THT est aujourd'hui essentiel au développement de l'activité, notamment pour les agriculteurs.

Cette action est essentielle car elle conditionne la mise en œuvre de beaucoup d'autres mais elle nécessite que cet espace et sa stratégie déclinée autour du présent projet soit connus et intégrés dans le schéma issu de la stratégie régionale du numérique en cours et que le territoire « Cœur de Provence » puisse faire valoir sa spécificité tenant compte de ses besoins futurs et enjeux de développement associés.

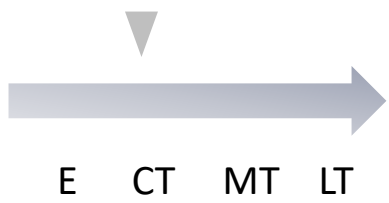
Il est indispensable de faire connaître aux opérateurs et aux maîtres d'ouvrage du schéma d'équipement numérique concernant le territoire, les enjeux autour de ces espaces, pour garantir le déploiement des moyens ad hoc et leurs impacts.

Etapes de mise en œuvre

- Intégration de ce volet dans le schéma directeur (*action 1*) à mettre en œuvre
- Mobilisation par les MIN et EPCI en parallèle, des opérateurs et maître d'ouvrage du schéma numérique régional et de sa déclinaison territoriale
- Détermination du plan pluriannuel d'investissement associé
- Mobilisation de financements et maîtres d'ouvrage concernés

Maitre d'ouvrage	Partenaires du projet
3 EPCI MIN	Etat Région Département Opérateurs

Échéance de démarrage



Moyens à mobiliser
Etat Région Privés

5. Définir et mettre en œuvre un schéma d'accueil économique autour des MIN adapté en termes d'accessibilité et de programmation pluriannuelle d'infrastructures

Politiques publiques associées

- Développement économique
- Politique agricole
- Infrastructures & mobilités

Ambition

Définir un schéma d'accueil des activités économiques autour et par les MIN et assurer sa mise en œuvre en termes de foncier, immobilier et services associés

Descriptif de l'action et étapes de mise en œuvre

Le redéploiement des MIN, via le schéma directeur (*action 1*), devrait les transformer en de véritables plaques tournantes d'un développement économique territorial intégré et transversal. Pour que ces espaces soient porteurs d'attractivité, il faut que l'offre foncière et immobilière soit adaptée aux besoins des acteurs économiques associés ou à attirer.

Il convient donc de générer et structurer cette offre dans une logique de synergie/ complémentarité totale à l'échelle du territoire « Cœur de Provence » au sein d'un schéma d'accueil, qui, à partir d'une analyse fine de la réalité des besoins existants et projetés (quantifiés et qualifiés), mettra en perspective la réalité de l'offre à construire/ structurer/ consolider et ce, en termes de surface, typologies de foncier/ immobilier, et de services et conditions associés.

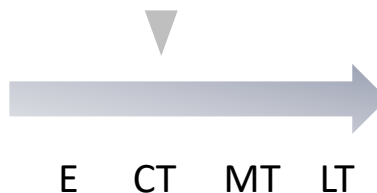
C'est un véritable portefeuille d'offre d'accueil d'activités économiques, décliné au sein d'un mix marketing que le territoire doit définir et mettre en œuvre > les 4 P : les produits, leurs prix, leur situation et les modalités de leur accessibilité/promotion vis-à-vis des usagers clients.

Etapes de mise en œuvre

- Analyse de l'offre existante et des projets pour modéliser la réalité des espaces cibles potentiels d'accueil > mutualisation de la démarche pour les 3 EPCI et MIN
- Transposition du schéma directeur (*action 1*) en termes de besoins des acteurs (existants et projeté) et qualification de ces besoins au travers de la mobilisation rendue possible par l'*action 6*
- Détermination du portefeuille d'offre d'accueil cible et phasage
- Mise en œuvre avec traduction d'une feuille de route mobilisant les différents maîtres d'ouvrages : requalification, extension/ création d'espaces et bâtis, déclinaison d'une réalité d'offres de services et sollicitation des opérateurs associés via des appels à projets

Maitre d'ouvrage	Partenaires du projet
3 EPCI MIN	Etat Région Département Communes DDT84 (service agricole)

Échéance de démarrage



Moyens à mobiliser
Etat Région

6. Mobiliser les acteurs économiques pour accompagner la professionnalisation des métiers

Politiques publiques associées

- Développement économique
- Politique agricole
- Formation/ éducation

Ambition

Assurer la compétitivité des filières par la valorisation des savoir faire et le développement des compétences au travers la mise en œuvre d'une dynamique de professionnalisation

Descriptif de l'action et étapes de mise en œuvre

Les MIN pourraient s'engager dans une dynamique d'ancrage territoriale assurant le déroulement du cercle vertueux suivant :



Il s'agit ainsi de mobiliser les acteurs économiques autour d'une dynamique dite de Cluster /mise en réseau pour structurer par collège (producteur, négoce, logistique, distribution, IAA, services) représenté par des ambassadeurs, une réalité collective de mise en synergie de réponses aux différents besoins relevés et notamment ceux relatifs à la montée en compétences et à la mobilisation de nouveaux savoir faire.

La mobilisation des différents acteurs Etat / OPCA/ Organisations professionnelles est vitale pour adapter les réponses et garantir les moyens : ils doivent être mobilisés dès le démarrage de la dynamique collective animée autour et par les MIN avec une mutualisation à assurer dans cette approche des 3 MIN.

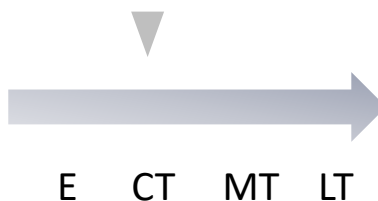
Cette logique de mise en réseau/ mutualisation permettra aussi de répondre aux autres besoins des acteurs et pour lesquels une logique de mutualisation est recherchée (achat, commercialisation...)

Etapes de mise en œuvre :

- Mobilisation des acteurs économiques autour d'une dynamique de Cluster/ association
- Identification par collège des attentes et besoins
- Mobilisation de réponses adaptées à ces besoins et notamment ceux relatifs à la professionnalisation des métiers avec mobilisation d'acteurs ad hoc en capacité de porter des réponses opérationnelles (dont CMA 13, structure accompagnatrice de la professionnalisation des entreprises artisanales agroalimentaires)

Maitre d'ouvrage	Partenaires du projet
3 MIN	EPCI Région Etat OPCA OP CMA Pôle emploi, APEC Maison de l'emploi Lycées Professionnels

Échéance de démarrage



Moyens à mobiliser
BPIFrance Région

7. Les MIN, des opérateurs énergétiques à mobiliser

Politiques publiques associées

- Développement économique
- Politique agricole
- Energie
- Environnement

Ambitions

Engager autour et par les MIN, une dynamique de mobilisation de réponses aux enjeux de transition énergétique du territoire

Descriptif de l'action et étapes de mise en œuvre

Les MIN portent des besoins importants en énergie, qui représentent des seuils déclencheurs de la mobilisation de nouvelles solutions énergétiques (Solaire, Méthanisation, Géothermie...). En effet, la concentration des besoins propres des MIN pour leur fonctionnement mais aussi des opérateurs associés représentent des volumes intéressants pour des opérateurs énergétiques et représentent ainsi pour le territoire des opportunités d'y voir déployées de nouvelles solutions énergétiques en capacité de répondre aux besoins du Grand Public.

Les appels à projets successifs lancés par l'ADEME, l'Etat, l'Agence de l'Eau ou encore les opérateurs publics de production d'Énergie sont difficilement mobilisables par un acteur isolé ou une collectivité EPCI et /ou communes.

Les MIN, en devenant les plateformes intégrées visées et en mutualisant leurs besoins et problématiques, constituent des opérateurs de poids en capacité de devenir demain des unités de production d'énergie nouvelle, en capacité d'apporter des réponses durables énergétiques au territoire d'insertion et d'impact.

Toutefois, il conviendra de veiller à la compatibilité des projets éoliens et photovoltaïques avec la qualité des paysages, qui est nécessaire au développement de l'agritourisme ; ainsi qu'à la réversibilité des installations sur les terres agricoles (évolution des types de production agricole)

Étapes de mise en œuvre :

- Identification des besoins énergétiques de chacun des MIN
- Etudes des solutions de mutualisation possibles et mobilisation des opérateurs pour identifier leurs stratégies et moyens associés
- Appel à manifestation d'intérêts d'acteurs privés et publics en recherche de solutions alternatives ou potentiellement intéressées par de nouvelles solutions
- Identification des maîtrises d'ouvrage légitimes et lancement d'appel à projet pour cibler les projets viables et réalisables
- Mise en œuvre avec mobilisation des acteurs citoyens dans la démarche

Maitre d'ouvrage	Partenaires du projet
3 MIN	EPCI Région Département Ademe Opérateurs énergétiques CAUE 84

Échéance de démarrage



Moyens à mobiliser
Etat Ademe Région Feder